



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2023-336

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la Martinique / Secrétariat général commun - bureau des affaires juridiques /

R02-2023-10-11-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté n° R02-2022-08-23-00013 modifié du 23 août 2022 portant délégation de signature aux agents de la plateforme financière CHORUS. (3 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE / Direction de la légalité et des affaires locales - Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

R02-2023-10-10-00002 - Arrêté portant nomination comptable public du GIP II Fort-de-France Ville (1 page)

Page 7

Préfecture de la Martinique / Secrétariat général
commun - bureau des affaires juridiques

R02-2023-10-11-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°
R02-2022-08-23-00013 modifié du 23 août 2022
portant délégation de signature aux agents de la
plateforme financière CHORUS.

**Arrêté modifiant l'arrêté R02-2022-08-23-00013 modifié du 23 août 2022
portant délégation de signature aux agents de la plateforme financière CHORUS**

LE PRÉFET

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié, notamment ses articles 20, 21-III, 38 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2020-12-31-002 du 31 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2022-08-23-00013 du 23 août 2022 modifié portant délégation de signature aux agents de la plateforme financière CHORUS,

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté préfectoral du 23 août 2022 susvisé est ainsi modifié :

1° L'annexe 5 est remplacée par la présente annexe :

« ANNEXE 5 Agents habilités par délégation pour la saisie des actes d'ordonnancement secondaire et des actes de recettes non fiscales dans CHORUS pour les programmes de l'annexe 1 et le solde de gestion des fonds européens »

Article 2

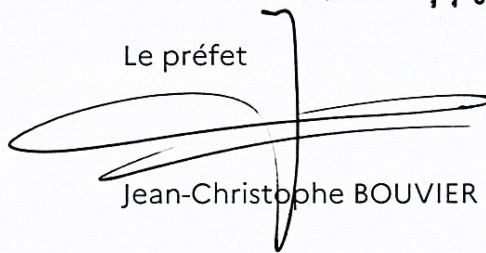
Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 modifié susvisé sont inchangées.

Article 3

La directrice par interim du secrétariat général commun est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au directeur régional des finances publiques, notifié aux agents intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Fort-de-France, le **11 OCT. 2023**

Le préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned over the text 'Le préfet' and 'Jean-Christophe BOUVIER'.

Jean-Christophe BOUVIER

ANNEXE 5

Agents habilités par délégation pour la saisie des actes d'ordonnement secondaire et des actes de recettes non fiscales dans CHORUS pour les programmes de l'annexe 1 et le solde de gestion des fonds européens

Arsène HARAL
Claudia BOSTON
Colette MARTINVALET
Daniel COURJOL
Dominique DEAU *
Ericka VALERE
Fatiha ZINA-RAGGOUA
Françoise LANCETTE-SALOMON *
Hugo MONTLOUIS-GABRIEL
Isabelle POLYTE *
Jean-Pierre SEYMOUR
Judith JEAN-ALPHONSE NAUD
Juliette MARY *
Léanne MARGUERITE
Linda ETOH
Manuella ALIMELIE
Mickael CORNU
Mylène POLYTE
Noémie CHAULEAU
Nicole VICTORIN
Peggy LESCOT
Sandra RICHARDSON
Valérie VALLADE
Venise COESY
Yannick RETORY
Yves AGBESSI

* Gestionnaires d'engagements, de dépenses simples et de projets complexes et de certification du service fait pour l'espace réservé du bop 176 de la police nationale (services concernés : DDRI, OFAST, SRPJ)

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° **R02-2023-10-11-00002**

Du **11 OCT. 2023**

Le Préfet de la Martinique

Jean-Christophe BOUVIER

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/BCBDE

R02-2023-10-10-00002

Arrêté portant nomination comptable public du
GIP II Fort-de-France Ville



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant nomination du comptable public
du GIP II Fort-de-France Ville**

LE PRÉFET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2221-30 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 23 août 2022 ;
- Vu l'avis favorable du directeur régional des finances publiques du 25 septembre 2023 proposant la nomination de Madame Annabelle AGUILERA en qualité d'agent comptable du GIP II Fort-de-France Ville ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Annabelle AGUILERA, inspectrice divisionnaire à la direction régionale des finances publiques est nommée agent comptable à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 10 OCT. 2023

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique

Laurence GOLA DE MONCHY